Appel à projet Win2Wal 2024

Soumission : 01 février 2024
Durée : Projet de maximum 4 ans.
Porteur(s) : Centre de Recherche | Haute Ecole

Objectifs

Les objectifs du programme Win²Wal sont :

Réaliser une recherche stratégique innovante :

· Située sur l'échelle de maturité technologique en aval de la recherche fondamentale et en amont des projets financés dans le cadre des pôles de compétitivité wallons ;

· Dans une thématique définie comme stratégique pour l'économie wallonne ; pour laquelle un besoin industriel fort a été identifié et est susceptible de déboucher à terme sur la mise au point d'un nouveau produit, procédé ou service (PPS) valorisable par l'entreprise wallonne qui soutient le projet ;

Favoriser les liens entre différents acteurs de la recherche en Wallonie, entre les entreprises et les Universités, Hautes Écoles et/ou Centres de Recherches associés et les Centres de Recherche agréés.

Le programme s'inscrit dans la Stratégie de Spécialisation Intelligente RIS3 de la Wallonie et privilégie les thématiques qui y sont liées.

L'appel 2024 est ouvert aux deux thématiques suivantes :

> DIS 2 : Innovations pour une santé renforcée

> DIS 5 : Chaînes agro-alimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement

Conditions d'éligibilité

Une proposition détaillée est éligible si les éléments suivants trouvent tous une réponse positive :

- le promoteur relève d'une Université ou d'une Haute École ;

- les partenaires éventuels relèvent d'une Université, d'un Centre de Recherche agréé ou d'une Haute École ;

- le projet est soutenu par une société existante au moment du dépôt et celle-ci possède un siège d'exploitation en Wallonie et répond à la définition du Décret wallon du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie ;

- le projet relève d'un des domaines technologiques repris dans le programme, correspondant à l'appel en cours ;

- la durée du projet est d'une durée maximale de quarante-huit mois ;

- un accord de consortium signé par tous les partenaires (y compris l'entreprise) est joint à la proposition au moment de son dépôt ;

- le projet n'a pas déjà fait l'objet d'un financement

Budget

Deux millions pour le financement des projets ayant comme promoteur une unité Haute École ou Centre de Recherche associé à une Haute École.

Bailleur de fonds

- **SPW EER**

Propriété intellectuelle

- **Centre de Recherche**
- **Haute Ecole**

Mots-clés

Agroalimentaire | Environnement | Santé | Technique

Contacts SynHERA

- Christine DEOM (deom.c@synhera.be)

Critères de sélection

Les projets de recherche sont évalués au niveau technique selon les critères définis par l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juin 2017 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie. Chaque critère défini dans l'arrêté présente une cote maximale propre et définie ci-dessous :

- Le caractère innovant du projet (cote /15) ;
- L'excellence et l'expérience (cote /20) ;
- La qualité, la faisabilité et la pertinence du projet (cote /20) ;
- La valorisation de l'innovation (cote /35) ;
- La contribution au Développement durable (cote /10).

Autres conditions

L'entreprise fournit un soutien complémentaire et additionnel au financement de la Région wallonne. Il devra être motivé et détaillé.

Toute contribution (mise à disposition d'équipements, mise à disposition de personnel spécialisé dans la recherche, fourniture de consommable, achat d'équipement, engagement de personnel, intervention financière, etc.) sera évaluée d'une part pour répondre aux besoins de la recherche et d'autre part pour démontrer l'intérêt réel de l'entreprise. Cette évaluation sera prise en compte dans l'évaluation globale du projet au niveau du critère « La valorisation de l'innovation ».